



(19) Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication :

**0 221 937**  
**B1**

(12)

## FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

- (45) Date de publication du fascicule du brevet : **19.07.89**
- (51) Int. Cl.<sup>4</sup> : **A 63 C 5/00, A 63 C 5/06**
- (21) Numéro de dépôt : **86902824.1**
- (22) Date de dépôt : **16.04.86**
- (86) Numéro de dépôt international :  
**PCT/EP 86/00233**
- (87) Numéro de publication internationale :  
**WO/8606287 (06.11.86 Gazette 86/24)**

---

(54) EQUIPEMENT POUR MONOSKI.

---

- (30) Priorité : **19.04.85 FR 8506456**
- (43) Date de publication de la demande :  
**20.05.87 Bulletin 87/21**
- (45) Mention de la délivrance du brevet :  
**19.07.89 Bulletin 89/29**
- (84) Etats contractants désignés :  
**AT CH DE IT LI**
- (56) Documents cités :  
**EP-A- 0 063 179**  
**FR-A- 1 539 207**  
**FR-A- 2 439 030**  
**FR-A- 2 546 764**

- (73) Titulaire : **MUGNIER, Georges**  
**Morillon**  
**F-74440 Taninges (FR)**
- (72) Inventeur : **MUGNIER, Georges**  
**Morillon**  
**F-74440 Taninges (FR)**
- (74) Mandataire : **Mabut, Marie-France**  
**c/o BUGNION S.A. Conseils en Propriété Industrielle**  
**Case Postale 375 10, route de Florissant**  
**CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)**

**EP 0 221 937 B1**

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

L'invention concerne les moyens utilisés pour pratiquer des sports d'hiver, particulièrement un équipement pour monoski ou skis jumelés.

La descente d'une pente étant la condition première de l'utilisation d'un monoski, il est indispensable de monter jusqu'à un point haut avant d'entreprendre d'en descendre.

L'utilisateur d'un monoski ne peut chauffer celui-ci qu'au sortir d'une benne de téléphérique ou d'un siège de téléski qui l'aura porté au sommet de la pente ; se faire remorquer par un remonte-pente à perches, lui est interdit pour d'évidentes raisons de sécurité, tant pour la sienne propre que pour celle des autres skieurs chaussés avec des skis indépendants.

L'équipement selon l'invention a pour but de permettre à l'utilisateur d'un monoski de se faire tirer par un remonte-pente à perches, en guidant le monoski avec un seul pied, l'autre pied étant chaussé avec un ski-pilote.

Cet équipement est caractérisé par le fait qu'au moins un ski-pilote, dont les dimensions s'inscrivent dans le périmètre de la face du monoski opposée à la semelle de glissement, ce ski-pilote étant muni d'une fixation de sécurité, est placé de façon amovible sur ladite face du monoski, maintenu en place par des moyens à décrochage rapide et par le fait que le ski-pilote peut être aisément détaché de son support en cas d'utilisation parallèle et concomitante facilitant le guidage de l'ensemble monoski et ski-pilote, par exemple en cas de traction par un remonte-pente à perches d'un skieur ayant chaussé un pied avec le monoski et l'autre pied avec le ski-pilote.

Les moyens utilisés pour maintenir un ski-pilote sur le monoski sont constitués par au moins trois éléments, une butée en forme de crochet du côté du talon du ski-pilote, une ganse élastique en forme de fronde du côté de la spatule du ski-pilote, les deux points de fixation de la ganse étant situés de part et d'autre du ski-pilote à une distance de la butée suffisante pour que la force élastique exercée par la poche de la fronde sur la spatule du ski-pilote maintienne efficacement son talon contre la butée, et, au moins une lanière chevauchant le ski-pilote qui a pour fonction de plaquer le ski-pilote contre la face du monoski opposée à la semelle de glissement.

Dans une autre forme de réalisation, le monoski comporte sur sa face opposée à la semelle de glissement, deux empreintes, parallèles à ses chants, ayant exactement les dimensions de deux skis normaux dûment munis de fixations de sécurité et par le fait que des moyens adéquats maintiennent solidement les deux skis dans les empreintes du monoski tout en permettant la séparation rapide des skis normaux d'avec le monoski.

Les principaux avantages d'un tel équipement de monoski résident dans le fait que la remontée des pentes peut s'effectuer autrement que par le moyen des seuls téléfériques à cabines ou autres

télésièges.

D'autres avantages ressortiront de la description de formes de réalisation faite à titre d'exemples non limitatifs et du dessin dans lequel

5 — la figure 1 est une vue de dessus d'un monoski pourvu d'ou ou de deux skis-pilotes ;

— la figure 2 est une vue de profil du monoski de la figure 1 ;

10 — la figure 3 est une vue partielle des moyens de fixation d'un ski-pilote sur le monoski.

Le monoski 1 représenté par les figures 1 et 2 comporte un ski-pilote 2 placé entre les fixations avant 5 et la spatule 100 du monoski. Il comporte également un emplacement pour un deuxième ski-pilote 3 — en pointillés — placés entre les fixations-arrières 4 et le talon 101 du monoski 1.

Les skis-pilotes 2, 3 sont maintenus contre la face 102 du monoski, opposée à la semelle de glissement 103 par au moins trois moyens coopérant entre eux

20 — une butée 6 contre le talon 201, 301 du ski-pilote 2, 3 ;

— une ganse 7 en forme de fronde exerçant une force élastique F (figure 3) sur la spatule 200, 300 du ski-pilote afin de le pousser contre la butée 6 ;

25 — au moins une lanière 8 qui plaque le ski-pilote 2, 3 contre la face 102 du monoski.

D'une façon générale, afin d'éviter que le ski-pilote déplace le centre de gravité de l'ensemble monoski avec ski-pilote, le talon 201, 301 du ski-pilote 2, 3 est placé entre les fixations arrière 4 et avant 5 du monoski. En effet, la partie arrière du ski-pilote 2, 3, c'est-à-dire le talon 201, 301 supportant la fixation arrière 10 du ski-pilote 2, 3 est plus lourde que la partie avant.

La figure 3 représente en détail ces trois moyens de fixation du ski-pilote.

30 La butée 6 comporte une entaille, non représentée, dans laquelle pénètre le talon 201, 301 du ski-pilote 2, 3 sous l'effet de la force élastique F.

La fronde 7 comporte une poche 700 dans laquelle est introduite l'extrémité de la spatule 200, 300 ; les deux brins 701, 702 élastiques de la fronde 7 sont fixés, à l'extrémité de leur partie libre, sur le monoski en deux points 703, 704 situés de part et d'autre de la spatule 200, 300 du ski-pilote 2, 3.

35 La lanière 8 est fixée au monoski par ses deux extrémités 800, 801, l'une 801 au moins étant munie d'une agrafe 802 rabattable qui en assure la tension sur le ski-pilote 2, 3.

40 Chaque ski-pilote 2, 3 comporte une fixation en deux parties avant 9 et arrière 10 comportant les mêmes dispositifs de sécurité que les fixations avant 5 et arrière 4 du monoski. Chaque ski-pilote 2, 3 est placé sur le monoski de façon que ses fixations 9, 10 n'empêchent pas le jeu des dispositifs de sécurité des fixations 4, 5 du monoski en cas de chute.

45 Dans une autre forme de réalisation, ne comportant qu'un ski-pilote, celui-ci est placé à

plat, sur sa semelle de glissement entre les fixations 4, 5 du monoski. Les moyens (6, 7, 8) utilisés pour maintenir ce ski-pilote sont placés de part et d'autre de ces fixations (4, 5).

Dans une autre forme de réalisation ne comportant également qu'un ski-pilote, celui-ci est placé sur chant entre les fixations (4, 5) du monoski ; il est maintenu en place par au moins deux lanières (8) élastiques avec dispositif d'ouverture rapide disposées de part et d'autre des fixations (4, 5).

Dans une autre forme de réalisation, le monoski ne comporte pas de fixations pour son utilisation autonome mais, dans son épaisseur et ouvertes sur la face opposée à la semelle de glissement, deux empreintes parallèles aux chants du monoski dans lesquelles sont placés deux skis normaux munis de leurs fixations avec dispositifs de sécurité.

Les empreintes reçoivent chacune un ski normal qu'elles enserrent exactement sans jeu ni latéral, ni longitudinal puisqu'elles ont les mêmes dimensions que ces skis en largeur et en longueur, au moins entre le talon et l'amorce de la spatule, leur profondeur étant au moins égale à la moitié de l'épaisseur de ces skis.

Les moyens utilisés pour maintenir les skis normaux dans les empreintes du monoski sont constitués par plusieurs lanières transversales, réparties sur la longueur des skis normaux, fixées d'un côté sur un bord de la face du monoski opposée à la semelle de glissement, passant par dessus chaque ski normal encastré dans son empreinte, pour être tendues sur ceux-ci par une attache à levier fixée sur l'autre bord du monoski.

Des pontets rabattables perpendiculairement à chaque lanière sont fixés sur le monoski entre les empreintes afin de confirmer la tension de chaque lanière sur les skis normaux.

Pour effectuer la montée d'une pente, le skieur dégrafe lesdites lanières sans déchausser ses skis normaux et peut ainsi entreprendre une escalade avec ses skis ou utiliser un remonte-pente à perches après avoir mis sur son dos le monoski allégé dépourvu de fixations.

Dans une autre forme de réalisation du monoski avec empreintes, les moyens utilisés pour maintenir les skis normaux dans les empreintes sont constituées par un dispositif à glissières.

Ces glissières parallèles, d'un type connu, sont continues ou discontinues, disposées le long des bords des empreintes et leur écartement ainsi que la hauteur par rapport au fond de l'empreinte, correspondent aux dimensions des skis normaux introduits entre elles.

La largeur et l'épaisseur des skis normaux étant le plus souvent variable entre le talon et la spatule, les moyens préférentiels sont constitués par des plots, répartis par paires se faisant vis-à-vis sur les bords de chaque empreinte.

Un pontet à ouverture rapide réunit chaque paire de plots pour maintenir efficacement les skis normaux dans les empreintes.

Afin de faciliter l'introduction des skis normaux entre les plots, ceux-ci sont constitués par des rouleaux tournant autour d'un arbre incliné vers

l'axe de l'empreinte, par rapport au plan de la face du monoski opposé à la semelle de glissement.

Cette inclinaison renforce la pression des plots sur les skis normaux et permet de limiter le nombre des pontets.

L'action du ou des pontets réunissant les plots est encore renforcée en munissant chaque ski normal d'au moins un téton disposé sur sa face opposée à la semelle de glissement, de façon qu'il pénètre dans une ouverture correspondante du pontet rabattu sur le ski.

## 15 Revendications

1. Equipement pour monoski ou skis jumelés, caractérisé par le fait qu'au moins un ski-pilote dont les dimensions s'inscrivent dans le périmètre de la face du monoski opposée à la semelle de glissement, ce ski-pilote étant muni d'une fixation de sécurité, est placé de façon amovible sur ladite face du monoski, maintenu en place par des moyens à décrochage rapide et par le fait que le ski-pilote peut être aisément détaché de son support en cas d'utilisation parallèle et concomitante facilitant le guidage de l'ensemble monoski et ski-pilote, par exemple en cas de traction par un remonte-pente à perches d'un skieur ayant chaussé un pied avec le monoski et l'autre pied avec le ski-pilote.

2. Equipement pour monoski selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens utilisés pour maintenir un ski-pilote (2, 3) sur le monoski (1) sont constitués par trois éléments, une butée (6) du côté du talon (201, 301) du ski-pilote, une ganse élastique en forme de fronde (7) du côté de la spatule (200, 300) du ski-pilote, les deux points de fixation (703, 704) des brins (701, 702) tenant la poche (700) de la ganse étant situés de part et d'autre du ski-pilote (2, 3), à une distance de la butée (6) suffisante pour que la force élastique (F) exercée par la poche (700) de la fronde (7) sur la spatule (200, 300) du ski-pilote (2, 3) maintienne efficacement son talon (201, 301) contre la butée (6), et, au moins une lanière (8) chevauchant le ski-pilote (2, 3) qui a pour fonction de plaquer le ski-pilote (2, 3) contre la face (102) du monoski (1) opposée à la semelle de glissement (103).

3. Equipement pour monoski selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les moyens (6, 7, 8) utilisés pour maintenir un ski-pilote sur le monoski sont placés de part et d'autre des fixations (4, 5) du monoski.

4. Equipement pour monoski selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les moyens (6, 7, 8) utilisés pour maintenir un ski-pilote sont placés en avant des fixations (4, 5) du monoski, entre ces fixations et la spatule (100) du monoski.

5. Equipement pour monoski selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les moyens (6, 7, 8) utilisés pour maintenir un ski-pilote sont placés derrière les fixations (4, 5) du monoski, entre ces fixations et le talon (101) du monoski.

6. Equipement pour monoski selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens utilisés pour maintenir le ski-pilote sur le monoski sont constitués par deux lanières élastiques (8) avec dispositif d'ouverture rapide disposées de part et d'autre des fixations (4, 5) du monoski de façon qu'elles maintiennent le ski-pilote sur chant entre les fixations du monoski.

7. Equipement pour monoski selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ce monoski comporte dans son épaisseur et ouvertes sur la face opposée à la semelle de glissement deux empreintes parallèles aux chants du monoski, par le fait que ces empreintes reçoivent chacune un ski avec sa fixation dont elles ont exactement la largeur et la longueur, la profondeur desdites empreintes étant au moins égale à la moitié de l'épaisseur de ces skis, par le fait que des moyens adéquats avec attaches rapides maintiennent efficacement les deux skis dans les empreintes du monoski.

8. Equipement pour monoski selon la revendication 7, caractérisé par le fait que les moyens utilisés pour maintenir les skis dans les empreintes du monoski sont constitués par plusieurs lanières transversales, réparties sur la longueur des skis, fixées d'un côté sur un bord du monoski, passant par-dessus chaque ski pour être tendues sur ceux-ci par une attache à levier fixée sur l'autre bord du monoski et par le fait que des pontets rabattables perpendiculairement à chaque lanière sont fixés sur le monoski, entre les empreintes afin de confirmer la tension de chaque lanière sur les skis.

9. Equipement pour monoski selon la revendication 7, caractérisé par le fait que les moyens utilisés pour maintenir les skis dans les empreintes sont constitués par des glissières continues ou discontinues, disposées parallèlement sur les bords des empreintes, leur écartement et leur hauteur par rapport au fond des empreintes correspondant aux dimensions des skis.

10. Equipement pour monoski selon la revendication 7 caractérisé par le fait que les moyens utilisés pour maintenir les skis dans les empreintes sont constitués par des plots, répartis par paires se faisant vis-à-vis sur les bords des empreintes par le fait que ces plots sont constitués par un rouleau tournant autour d'un arbre incliné vers l'axe de l'empreinte par rapport au fond de celle-ci, par le fait qu'au moins une paire de plots par empreinte est réunie par un pontet à ouverture rapide et par le fait que chaque pontet comporte, sur sa face plaquée contre le ski, une ouverture dans laquelle pénètre un téton placé sur la face correspondante du ski.

## Claims

1. Equipment for monoski or twin skis, characterized in that at least one pilot ski, the dimensions of which are inscribed within the perimeter of the face of the monoski opposite the sliding sole, this pilot skis being equipped with a safety

fastening, is arranged removably on the said face of the monoski, held in place by quick-release means, and in that the pilot ski can easily be detached from its support for parallel use in accompaniment, thus making it easier to guide the assembly comprising the monoski and pilot ski, for example when a ski-lift with poles tows a skier wearing the monoski on one foot and the pilot ski on the other foot.

5 2. Equipment for monoski according to Claim 1, characterized in that the means used to retain a pilot ski (2, 3) on the monoski (1) comprise three elements, a stop (6) located on the same side as the heel (201, 301) of the pilot ski, a sling-shaped elastic loop (7) located on the same side as the tip (200, 300) of the pilot ski, the two fastening points (703, 704) for the strands (701, 702) holding the pocket (700) of the loop being located on either side of the pilot ski (2, 3), at a sufficient distance from the stop (6) to ensure that the elastic force (F) exerted by the pocket (700) of the sling on the tip (200, 300) of the pilot ski (2, 3) keeps its heel (201, 301) effectively up against the stop (6), and at least one strap (8) which straddles the pilot ski (2, 3) and the function of which is to lay the pilot ski (2, 3) against the face (102) of the monoski (1) opposite the sliding sole (103).

10 3. Equipment for monoski according to Claim 2, characterized in that the means (6, 7, 8) used to retain a pilot ski on the monoski are arranged on either side of the fastenings (4, 5) of the monoski.

15 4. Equipment for monoski according to Claim 2, characterized in that the means (6, 7, 8) used to retain a pilot ski are located in front of the fastenings (4, 5) of the monoski between these fastenings and the tip (100) of the monoski.

20 5. Equipment for monoski according to Claim 2, characterized in that the means (6, 7, 8) used to retain a pilot ski are located behind the fastenings (4, 5) of the monoski between these fastenings and the heel (101) of the monoski.

25 6. Equipment for monoski according to Claim 1, characterized in that the means used to retain the pilot ski on the monoski comprise two elastic straps (8) having a quick-release device and arranged on either side of the fastenings (4, 5) of the monoski, so that they retain the pilot ski on edge between the fastenings of the monoski.

30 7. Equipment for monoski according to Claim 1, characterized in that this monoski has, in its thickness and open onto the face opposite the sliding sole, two imprints parallel to the edges of the monoski, in that these imprints each receive a ski with its fastening, of which they possess exactly the width and length, the depth of the said imprints being at least equal to half the thickness of these skis, and in that suitable means with quick-acting fastenings effectively hold the two skis in the imprints of the monoski.

35 8. Equipment for monoski according to Claim 7, characterized in that the means used to retain the skis in the imprints of the monoski comprise several transverse straps, which are distributed over the length of the skis, and on one side are fastened to one edge of the monoski, and which

pass over each ski, being tensioned on these by means of a lever clamp fastened to the other edge of the monoski, and in that catches which can be turned down perpendicularly to each strap are fastened to the monoski between the imprints, in order to maintain the tension of each strap on the skis.

9. Equipment for monoski according to Claim 7, characterized in that the means used to retain the skis in the imprints comprise continuous or discontinuous slides arranged parallel along the edges of the imprints, the distance between them and their height in relation to the bottom of the imprints corresponding to the dimensions of the skis.

10. Equipment for monoski according to Claim 7, characterized in that the means used to retain the skis in the imprints comprise studs distributed in pairs facing one another along the edges of the imprints, in that these studs comprise a roller rotating about a shaft inclined towards the axis of the imprint in relation to the bottom of the letter, in that at least one pair of studs per imprint is connected by means of a quick-release catch, and in that each catch has, on its face laid against the ski, an orifice into which penetrates a lug located on the corresponding face of the ski.

#### Patentansprüche

1. Ausrüstung für Monoski oder Zwillingskier, dadurch gekennzeichnet, dass wenigstens ein Pilotski, dessen Abmessungen innerhalb der äusseren Begrenzung der der Gleitsohle gegenüberliegenden Fläche des Monoskis liegen und welcher mit einer Sicherheitsbindung versehen ist, abnehmbar auf der erwähnten Fläche des Monoskis angeordnet ist und durch Mittel zum Schnell-Lösen an Ort und Stelle gehalten wird, und dass der Pilotski im Falle einer gleichzeitigen Parallelbenutzung rasch von seiner Unterlage gelöst werden kann, wobei diese Parallelbenutzung die Führung des Ganzen aus Monoski und Pilotski erleichtert, beispielsweise im Falle, dass sich ein Skiläufer, der den Monoski am einen Fuss und den Pilotski am anderen Fuss ange schnallt hat, sich von einem Stangen-Schlepplift ziehen lässt.

2. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten eines Pilotskis (2, 3) auf dem Monoski (1) verwendeten Mittel aus drei Elementen bestehen, einem Anschlag (6) am hinteren Ende (201, 301) des Pilotskis, einer elastischen Schlinge in Form einer gabelförmigen Schleuder (7) am vorderen Ende (200, 300) des Pilotskis, wobei die beiden Befestigungspunkte (703, 704) der die Tasche (700) der Schlinge haltenden Stränge (701, 702) beiderseits des Pilotskis (2, 3) in einer hinreichenden Entfernung vom Anschlag (6) angeordnet sind, damit die von der Tasche (700) der Schlinge auf das vordere Ende (200, 300) des Pilotskis (2, 3) ausgeübte elastische Kraft dessen hinteres Ende (201, 301) wirksam gegen den Anschlag (6) gedrückt

hält, und wenigstens einem den Pilotski (2, 3) übergreifenden Riemen (8), welche die Funktion hat, den Pilotski (2, 3) gegen die der Gleitsohle (103) gegenüberliegende Fläche (102) des Monoskis (1) zu drücken.

3. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten eines Pilotskis auf dem Monoski verwendeten Mittel (6, 7, 8) beiderseits der Bindungen (4, 5) des Monoskis angeordnet sind.

4. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten eines Pilotskis verwendeten Mittel (6, 7, 8) vor den Bindungen (4, 5) des Monoskis, zwischen diesen Bindungen und dem vordern Ende (100) des Monoskis, angeordnet sind.

5. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten eines Pilotskis verwendeten Mittel (6, 7, 8) hinter den Bindungen (4, 5) des Monoskis, zwischen diesen Bindungen und dem rückwärtigen Ende (101) des Monoskis, angeordnet sind.

6. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Mittel zum Halten des Pilotskis auf dem Monoski aus zwei elastischen Riemern (8) bestehen, die mit einer Vorrichtung zum raschen Oeffnen ausgerüstet und beiderseits der Bindungen (4, 5) des Monoskis angeordnet sind, derart, dass sie den Pilotski zwischen den Bindungen des Monoskis hochkant halten.

7. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass dieser Monoski in seiner Dicke zwei auf der der Gleitsohle gegenüberliegenden Fläche offene Vertiefungen hat, die sich parallel zu den Schmalseiten des Monoskis erstrecken, dass diese Vertiefungen jeweils einen Ski mit seiner Bindung aufnehmen, wobei die Breite und die Länge dieser Vertiefungen genau der Breite und Länge der Pilotskis entspricht und ihre Tiefe wenigstens gleich der Hälfte der Dicke dieser Skier ist, und dass geeignete Mittel mit einer Schnellbefestigung die beiden Skier wirksam in den Vertiefungen des Monoskis halten.

8. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten der Skier in den Vertiefungen des Monoskis verwendeten Mittel aus mehreren, sich quer erstreckenden Riemern bestehen, die über die Länge der Skier verteilt und an einer Seite am einen Rand des Monoskis befestigt sind und über jeden Ski verlaufen, um auf diesen Skiern mit Hilfe eines am anderen Rand des Monoskis angebrachten Befestigungshebels gespannt zu werden, und dass auf dem Monoski senkrecht zu jedem Riemen umklappbare Bügel zwischen den Vertiefungen befestigt sind, um die Spannung jedes Riemens auf den Skiern aufrechtzuerhalten.

9. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten der Skier in den Vertiefungen verwendeten Mittel aus durchgehenden oder unterbrochenen Führungen bestehen, die parallel an den Rändern der Vertiefungen angeordnet sind, wobei ihr Abstand

und ihre Höhe in Bezug auf den Boden der Vertiefungen den Abmessungen der Skier entspricht.

10. Ausrüstung für Monoski nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, dass die zum Halten der Skier in den Vertiefungen verwendeten Mittel aus Klötzten bestehen, die paarweise an den Rändern der Vertiefungen gegenüberliegend verteilt sind, dass diese Klötze eine Rolle aufweisen,

die um eine Achse drehbar ist, welche zur Achse der Vertiefung hin in Bezug auf den Boden derselben geneigt ist, dass wenigstens ein Paar von Klötzten je Vertiefung durch einen zum schnellen Öffnen eingerichteten Bügel miteinander verbunden sind und dass jeder Bügel auf seiner am Ski anliegenden Fläche eine Öffnung aufweist, in welche ein auf der entsprechenden Fläche des Skis angeordneter Ansatz eingreift.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

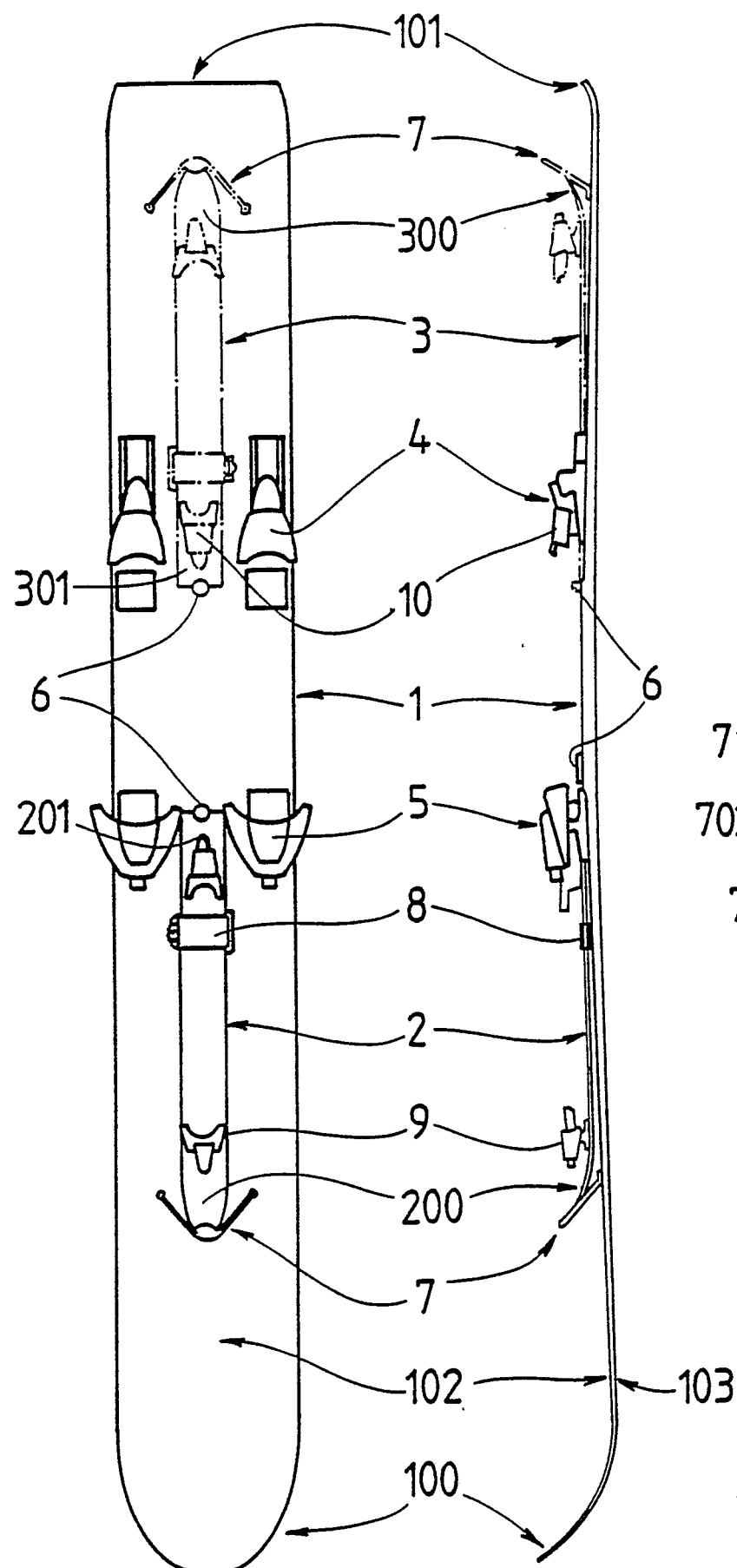


Fig.1

Fig.2

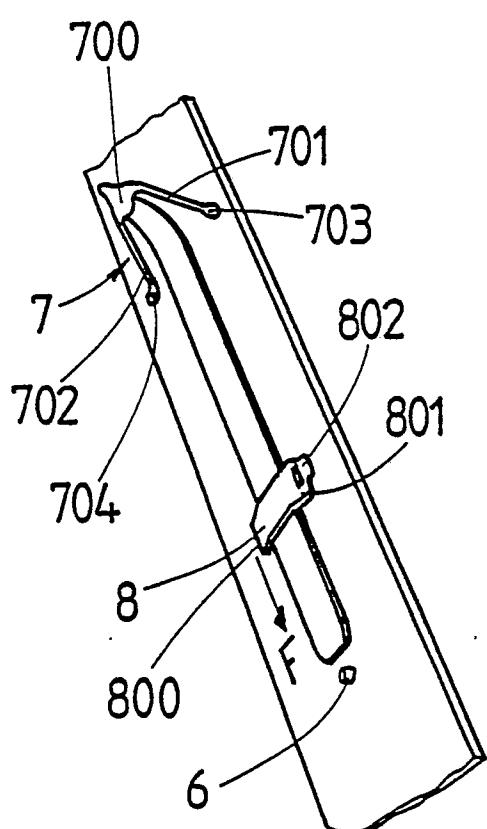


Fig.3